

Réunion du 31 mars 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur André KLEIN-MOSSER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) : Madame Marie-Dominique DREYSSE ayant donné pouvoir à Monsieur Robert HERRMANN

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

N° CG/2011/7 - Administration générale - 5
Désignation des représentants du Conseil Général
à la commission départementale de la coopération
intercommunale (CDCI) du Bas-Rhin

Le Conseil Général procède à l'élection au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne de ses cinq représentants à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) du Bas-Rhin, ainsi que de trois remplaçants (en cas de vacance de siège définitive).

Une seule liste sur laquelle figurent les conseillers généraux suivants est déposée :

a) Cinq sièges de titulaires :

MM. BERTRAND R., DREYFUS, FETSCH, KENNEL, SIMLER

b) Trois sièges de remplaçants :

MM. MEYER, STOLTZ, VONAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Général décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination de ses membres au sein de la CDCI du Bas-Rhin.

Puis, par vote à main levée, la liste qui a été déposée est adoptée à l'unanimité et obtient, en conséquence, les cinq sièges de titulaires et les trois sièges de remplaçants.

Les conseillers généraux suivants sont ainsi élus représentants du Département à la CDCI du Bas-Rhin :

- Titulaires : MM. BERTRAND R., DREYFUS, FETSCH, KENNEL, SIMLER

- Remplaçants : MM. MEYER, STOLTZ, VONAU.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110331-55840-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 08/04/11